

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du mandataire SCANIA France S.A.S - 2 Boulevard de l'Industrie - ZI d'Ecouffant - BP30106 - 49001 ANGERS que les véhicules de catégorie internationale N3 - Genre CAM, VASP marque SCANIA dont les types - variantes - versions suivent :

Type : B3G62A
 Variantes : 31 - 33 - 35 - 37 - 39 - 41 - 43 - 45 - 47 - 49 - 51 - 53 - 55 - 57 - 59 - 61 - 63
 Versions : C - S

Livrés :
 - en châssis cabine satisfaisant aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule complété.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :
 Poids Total Roulant Autorisé : 45t - 70t - 90t - 115t - (voir conditions au point 2.3.2 de la notice descriptive) Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : **TE POSSIBLE R.322-2 ; ESSIEU POSE EN CHARGE**

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51 C.E.
 Ensemble + 5 essieux : 1 tonne

Fait à Monthéry, le 11 septembre 2009
 L'Ingénieur de l'Industrie
 & des Mines
 Florian VARRIERAS

Vu et approuvé sous le n° P-2610.08.01
 Fait à Monthéry, le 11 septembre 2009
 Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
 de la Recherche et de l'Environnement
 d'Île de France
 Le Chef du Centre National
 De Réception des Véhicules
 M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés SCANIA FRANCE SAS représentant dûment accrédité de SCANIA CV AB - SÖDERTÄLJE (Suède), constructeur, certifie :

a) que le véhicule livré :
 - En châssis-cabine (Voir NOTA 1) ou en VASP (voir nota 2) (2)

- D.1) Marque : SCANIA
- D.2) Type : B3G62A
 Variantes : 45
 Versions : S
- D.3) Dénomination commerciale : P 400 DB6X2*4MNA
- E) N° d'identification : VLUP6X20009169732
- F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : (1)(3) 26000
- F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)(3) 26000
- F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (1)(3) 29500
- J) Catégorie internationale : N3
- J.1) Genre National : pour CAM ou VASP
- J.3) Carrosserie (désignation nationale) :
- K) Numéro de la réception par type : P-2610.08.01
- P.1) Cylindrée : 12740cm³
- P.2) Puissance nette maximale (kW) : 294
- P.3) Source d'énergie : G.O.
- P.6) Puissance administrative : 34 CV.
- S.1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2
- U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) : 89
- U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 01425
- V.7) CO₂ (en g/km) : NON CONCERNE
- V.9) Classe environnementale : 0555*0651G

*Modifié en application de l'arrêté de 02/02/2011
 Notice: nouveau point 2.2.2: 44 t - CC: nouvelle rubrique F3: 44 t
 Nota du PI de Réception: ajout de la mention "Ensemble +5 essieux: 1 t"*



est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de Réception ci-dessus.

(1) Véhicule équipé d'un ralentisseur sur transmission (voir attestation de caractéristiques)
 (3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de masses ci-après :
Masses en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) en application de l'article R.433-1 du Code de la Route _____ kg
 La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont les masses excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins), le :

pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)

Handwritten signature: H. ZIEGLER, Ingénieur de l'Industrie & des Mines, Scania France S.A.S, 2 Boulevard de l'Industrie, ZI d'Ecouffant, BP 30106, 49001 Angers Cedex 01, France. Date: 13/06/2012.

TVA française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires

Fait à ANGERS, le 13 juin 2012

N° d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION de CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés SCANIA FRANCE SAS représentant dûment accrédité de SCANIA CV AB - SÖDERTÄLJE (Suède), constructeur, certifie :
 que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

- 1. Chauffage autonome : NON
- 2. Réservoir(s) de carburants
 Emplacement : DROITE
 Nombre et capacité : 1 450 L
- 3. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : OUI
 marque : SCANIA
 type : RETARDER
 masses du ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) : 150.000 (Kilo)
- 4. Limiteur de vitesse : OUI
- 5. Pneumatiques :
 Essieu 1 : 315/80 R 22.5 Essieu 2 : 315/80 R 22.5 Essieu 3 : 315/80 R 22.5
- 6. Charges maximales techniquement admissible (indiqué sur la plaque constructeur) :
 Essieu 1 : 8000 kg Essieu 2 : 11500 kg Essieu 3 : 7500 kg
- 7. Eléments mécaniques conditionnant les charges maximales sur les essieux du point 6 ci-dessus : Essieux et Suspensions
- 8. Suspension de l'essieu moteur : Suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE.
- 9. Type de frein :
 Essieu 1 : DISQUES Essieu 2 : DISQUES Essieu 3 : DISQUES
- 10. Type de cylindres à ressorts :
 Essieu 1 : Neant Essieu 2 : 30" Essieu 3 : 30"
- 11. Type de vases :
 Essieu 1 : 24" Essieu 2 : 24" Essieu 3 : 24"
- 12. Dispositif de protection contre l'encastrement avant : OUI